

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE

n° d'ordre **24188**

SEANCE du : 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 novembre 2024.

ETAIENT PRESENTS		Constance MACKOW	Anne ROUX
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS		1
Philippe BARON	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU, à compter de 18h50	Rodolph THIBAUDEAU
Anita BRIFFE, Jusqu'à 19h35	Marie-Laure FOUILLET- MERLEAU jusqu'à 19h30	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTEIX
Pierre BUREAU	Pascale FERCHAUD	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		Thiorn DALIDOUN	
Jean-François MOREAU,	Bérangère BAZANTAY,	Thierry BAUDOUIN,	
pouvoir à Emmanuelle MENARD	pouvoir à Yannick CHARRIER	pouvoir à Bruno COTHOUIS	
Hélène BROSSEAU, pouvoir à	Florence BAZZOLI,	Pascal GABILY	
Jean-François MORIN	pouvoir à Pierre MORIN		
	Philippe ROBIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU,	
Jamel CHENIOUR	Рипрре Кович	à partir de 19h30	
Nathalie MOREAU,	Anita BRIFFE,		
jusqu'à 18h50	à partir de 19h35		

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTEIX, assistée des services de la Ville Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Dénomination de voie - Le Grand Benilly

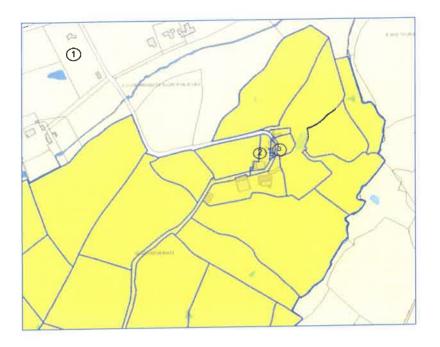
Document présenté en séance.

Yannick CHARRIER présente le dossier.

Madame Berger a contacté les services de la ville car elle rencontre des problèmes d'adressage. En effet, leur maison d'habitation se situe sur le lieu-dit La Guionnière mais la voie qui dessert leur habitation mène au lieu-dit Le Grand Benilly.

Pour certains organismes ils sont adressés à La Guionnière et pour d'autre au Grand Benilly.

Afin de simplifier la situation, il est proposé de dénommer la voie qui mène au lieu-dit le Grand Benilly « Chemin Le Grand Benilly » et de numéroter les habitations (selon plan ci-dessous).



Le Bureau Municipal du 14 octobre 2024 a validé cette proposition.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- DE VALIDER cette dénomination "Chemin Le Grand Benilly"
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tour document en lien avec cette délibération

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Véronique VILUMONTEIX

Le Maire,

Emmanuelle MENARD